

des assistants de s'asseoir et de voir.

De l'estrade où se trouvaient les évêques et les députés, le spectacle était splendide : par dessus des milliers de têtes, on apercevait au loin Paris, avec ses maisons, ses clochers et ses tours, et jusqu'aux hauteurs qui l'environnent du côté du Sud, où est Versailles. Le soleil avait percé les nuages, qui s'épaississaient depuis le matin; tout avait un air de fête.

Son Eminence s'est levé. Un télégramme venait d'arriver de la part du Pape, qui s'associait à la cérémonie et qui bénissait la France. A la lecture de ce télégramme, les cris de *Vive Pie IX!* se sont élevés de toutes parts: c'est fait la France catholique acclamant le Chef de sa religion et reconnaissant l'amour particulier que le Saint-Père porte à la nation française.

Son Eminence a prononcé quelques paroles accueillies par des bravos, et des applaudissements, puis il a fait la plus heureuse application du sermon sur la montagne et des huit béatitudes, de ces béatitudes qui sont si différentes de celles que promet le monde, et qui donnent cependant au monde, même dans l'ordre temporel, plus de précipités et de grandeurs.

Bienheureux ceux qui pleurent parce qu'ils seront consolés. La France, elle aussi, pleure: elle pleure ses fautes, elle pleure sur ses malheurs; la consolation viendra, et, cherchant le royaume de Dieu et sa justice, revenant à Dieu, proclamant de nouveau sa souveraineté, elle obtiendra le surcroît, ces bénédictions de la terre, ce relèvement moral et intellectuel qui fait les nations grandes et prospères entre toutes.

Après cette belle allocution..... a eu lieu la bénédiction de la première pierre de l'Eglise que va s'élever: les chants sacrés, la musique militaire, et la procession du clergé autour de l'enceinte, ont complété la cérémonie qui s'est terminée par la bénédiction solennelle donnée par Son Eminence, le cardinal Guibert à l'immense assemblée, à Paris, à la France.

On ne peut s'empêcher, en faisant le récit de cette fête de se reporter par la pensée à quatre ans en arrière. Sur cette montagne, on vient de retentir les cantiques sacrés, où les évêques se sont rendus processionnellement au milieu d'une foule respectueuse, le canon tonnait alors: c'était la guerre civile, guerre atroce faite sous les yeux de l'ennemi, faite avec des blasphèmes et avec la proclamation des doctrines les plus impies! Aujourd'hui les cœurs se dilatent et se rapprochent; on sent qu'un grand souffle d'apaisement a passé, et qu'aux pensées de haine succèdent les pensées de la réconciliation et de l'amour fraternel.

Une autre mesure réparatrice, en France, c'est celle qui vient de subir une phase décisive dans l'assemblée nationale: la destruction du monopole universitaire, la liberté de l'enseignement supérieur. Les études sont affaiblies en France, les sciences sont arrêtées dans leur essor parce que l'émulation a été étouffée par un monopole tyrannique et que tous les jeunes français qui aspiraient aux grades élevés, aux hautes positions sociales, devaient passer, par le même moule; par un enseignement rendu hostile à l'Eglise et souvent athée.

La discussion a été ardente; mais les défenseurs de la cause catholique ont fait noblement leur devoir. La plus large part de la gloire du triomphe revient à Mgr. Dupanloup, à M. Chénelong et à M. Gabriel de Belcastel.

Voici en quelques mots comment M. de Belcastel rappelle les principes qui dominent, cette matière si grave, et qui donnent la règle des solutions:

Avant tout l'homme est un être enseigné; il reçoit tout du passé, jusqu'à la puissance de préparer l'avenir. Quand il sortit des mains divines, Dieu, en lui confiant l'honneur de la paternité, lui décerna, par une loi corrélatrice, la charge et l'honneur de l'enseignement. Il établit cette règle indestructible et sacrée: La vérité naîtra dans l'intelligence par l'opération d'une autre intelligence.

Les hommes sont tellement faits pour l'unité des esprits que la parole et l'exemple de leurs semblables les impressionnent toujours. Les hommes sont accessibles à l'enseignement, pénétrables par l'éducation jusqu'au dernier pli, jusqu'à la tombe et depuis le berceau: surtout aux heures de la jeunesse, ils sont faits pour la vérité, c'est à dire pour des croyances immuables; et la première doctrine dont l'écho leur parvient, ils la tiennent pour le dogme qui ne doit pas changer, et voilà pourquoi, le plus souvent, à travers les assauts de la vie, ils la regardent en eux comme le témoin immortel du maître qui la leur enseigna.

Voilà pourquoi aussi, entre tous les ministères de ce monde, celui de l'enseignement est le plus respectable et le plus grand. Cela dit, quel est le ministre institué par Dieu, pour l'enseignement de la jeunesse dans l'ordre naturel? — car il n'est pas question de l'ordre surnaturel où l'Eglise a le droit de parler à toute créature.

Dans l'ordre naturel, il n'en est qu'un: le père de famille, celui qui en donnant la vie à ses enfants, contracte le double devoir de les nourrir et de leur enseigner la vérité. Soit qu'il délègue cette fonction, soit qu'il l'exerce par lui-même, c'est toujours lui, et le seul devoir de l'Etat en matière d'enseignement, c'est de sauvegarder les principes éternels d'ordre et de morale, les droits imprescriptibles du père de famille.

En dehors de cette autorité, la seule directement de droit divin, jamais l'Etat, jamais aucune autorité civile n'eut le droit d'enseignement.

Ces principes posés, qu'est-ce qu'il en France depuis quatre-vingt ans?

Napoléon Ier, poussé par le génie despotique et universitaire de la révolution comme par son propre tempérament, en fait d'école, n'en voulut qu'une, et voici les trois articles de la loi qui, en 1808, institua l'université.

Art. 1er. — L'enseignement public dans tout l'empire est confié à l'université.

Art. 2. — Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, ne peut être fondé hors de l'université impériale, sans l'autorisation de son chef.

Art. 60. — L'université impériale sera régie et gouvernée par un grand maître qui sera nommé et révoqué par nous.

Le jour où ces lignes furent inscrites dans la loi française il se consumma une oppression et usurpation contre les droits de la conscience humaine. D'puis ce jour, l'université, chargée de préparer à la société les jeunes âmes qui la continueraient, exerça dans toutes les classes de la société, dans toutes les sphères de la vie sociale, par ses mille rouages, par sa savante organisation, une incalculable pression.

En 1850, une large brèche fut faite dans l'instruction secondaire, et ni la science, ni la société n'ont eu à s'en plaindre. Le nombre des élèves a presque doublé, l'esprit chrétien, a pris place dans les écoles spéciales et un bien immense en est résulté.

Mais dans l'enseignement supérieur le monopole est encore intact. Du haut de toutes les chaires latiques de droit, de médecine, d'histoire et de philosophie, l'université dis-